

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/01/2018

Dossier complet le :

29/01/2018

N° d'enregistrement :

2018-6035

1. Intitulé du projet

Extension du poste source SRD 90000/20000 volts de LUSIGNAN, département de la Vienne (86)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SRD (gestionnaire de Réseau de distribution publique d'électricité)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BLATEAU Patrick, responsable "études postes sources"

RCS / SIRET

502 035 785 00018

Forme juridique

SAEML à Directoire et conseil
de surveillance

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
.32 : postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes	.Projet : extension du poste de transformation 90000/20000 volts de LUSIGNAN pour la création de nouveaux bâtiments destinés à accueillir en première étape le nouveau contrôle commande du poste et de nouvelles cellules 20000 volts et en deuxième étape un éventuel nouveau transformateur 90000/20000 volts. L'extension est prévue sur une parcelle appartenant déjà à SRD .Non ICPE <i>.Nota : les installations 20000 volts ne sont pas visées par l'article R.122-2 du Code de l'environnement</i>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'extension du poste de transformation 90000/20000 volts de LUSIGNAN est rendue nécessaire suite, d'une part, à la demande de raccordement du parc éolien des Fontenelles d'une puissance de 14 MW, situé sur la commune de Coulombiers et, d'autre part, à des travaux associés de rénovation (pour mise en conformité technique) et de passage en neutre compensé des ouvrages existants avec mise en place d'un contrôle commande numérique.

Ces projets nécessitent la construction de nouveaux bâtiments de faible dimension pour accueillir le contrôle commande du poste de transformation, ainsi que de nouvelles cellules 20000 volts. L'extension foncière du poste est rendue nécessaire principalement par la construction de ces nouveaux bâtiments qui ne peuvent, par manque de place, être implantés sur l'actuelle emprise foncière.

Dans sa configuration actuelle, le poste de transformation de LUSIGNAN dispose de deux arrivées lignes 90000 volts et de deux bancs de transformation 90000/20000 volts. En prévision d'un besoin futur, que le futur Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) devra confirmer, l'emprise foncière supplémentaire du poste devra permettre également la création ultérieure d'un troisième banc de transformation 90000/20000 volts et de ses ouvrages associés.

4.2 Objectifs du projet

L'extension du poste SRD de LUSIGNAN a pour objectif :

- en première étape, la rénovation d'ouvrages existants et la prise en compte de l'augmentation de la production issue d'installations de production d'énergies renouvelables identifiées,
- en deuxième étape, le raccordement d'autres installations de production d'énergies renouvelables qui seront éventuellement prises en compte dans le futur S3RER.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'extension du poste SRD de LUSIGNAN nécessitera, en première étape, les interventions suivantes :

- des travaux de génie civil (léger nivellement notamment) afin de permettre l'accueil des nouveaux bâtiments rame 20000 volts et contrôle commande,
- la réalisation d'une clôture normalisée autour de la parcelle et l'aménagement d'un accès piste lourde adapté,
- la construction du nouveau bâtiment contrôle commande,
- la construction de la salle 20000 volts abritant les disjoncteurs moyenne tension,
- la construction d'une plateforme de stockage et la réalisation d'une place de stationnement,
- la construction d'une fosse déportée,
- la réalisation d'une noue d'infiltration des eaux pluviales.

Sur l'emprise du poste existant, il sera parallèlement prévu la rénovation des fosses des deux transformateurs existants avec la pose de murs pare-feu et la mutation d'un des transformateurs en 40 MVA (20 MVA actuellement).

En deuxième étape (sous réserve de confirmation des objectifs visés dans le futur S3RER), il est prévu :

- l'installation d'un troisième transformateur 90000/20000 volts de 40 MVA,
- la pose d'équipements 90000 volts associés (sectionneurs, disjoncteurs...).

Le projet tel que présenté ne modifie pas le schéma actuel de raccordement au réseau de transport (aucune modification des lignes électriques de raccordement).

Les travaux seront engagés sur 2019 et 2020.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, le poste fonctionnera comme en l'état actuel, de façon indépendante. Aucun personnel ne sera présent en permanence sur le site. Seules quelques interventions ponctuelles d'entretien et de surveillance seront effectuées chaque année, comme actuellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Approbation du projet d'ouvrage et à Permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface :	. 0,4464 ha sur une parcelle appartenant à SRD

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

. Lieu-dit "Les Épinaux"
. Zone d'activités de la Georginière
. Commune de Lusignan (Vienne)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 10' 07" 39 Lat. 46° 42' 72" 72

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0° 10' 07" 39

Lat. 46° 42' 72" 72

Point d'arrivée :

Long. 0° 10' 07" 39

Lat. 46° 42' 72" 72

Communes traversées :

. Commune de Lusignan

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La création des lignes 90000 volts d'alimentation du poste et les travaux d'équipements à la tension 90000 volts du poste de LUSIGNAN ont fait l'objet d'une étude d'impact soumise à enquête publique et d'une DUP → arrêté n°96-D2/B3-174 du 7 octobre 1996.

La décision d'approbation du projet d'exécution des lignes 90000 volts d'alimentation du poste de LUSIGNAN autorisant l'exécution des travaux de construction des lignes électriques et des travaux d'équipement 90000 volts du poste de LUSIGNAN a été prononcée par le Préfet, le 24 avril 1997.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la Vienne approuvé en juillet 2016. . La RD611 est classée en infrastructure bruyante (catégorie 3). . Le poste électrique et son extension se situent également à proximité de la voie ferrée Poitiers - Niort.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.AZI de la Vonne diffusé en 2002 .Pas de PPRN .Pas de PPRT .Le poste et son extension ne sont pas concernés par le périmètre des effets du silo TERRENA (ICPE soumise à autorisation)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.Bassin du Clain
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	.La zone d'extension du poste de LUSIGNAN se situe à 7,7 km de la ZPS "Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay" et à 8,8 km de la ZSC "Chaumes d'Avon".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.Le projet est éloigné des sites Natura 2000 les plus proches.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.Le futur poste occupera environ 0,4464 ha d'une parcelle actuellement cultivée (céréaliculture). Pour rappel, cette parcelle est la propriété de SRD.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	.Le poste actuel est conforme avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes. .La zone d'extension du poste de LUSIGNAN devrait recevoir en deuxième étape un nouveau transformateur. Ce matériel est source de bruit. Pour autant, SRD engage systématiquement des études acoustiques préalables et, au besoin, met en place des murs pare-son en cas de dépassement des seuils réglementaires en la matière. In fine, le poste et son extension seront conformes avec la réglementation en vigueur sur les émissions bruyantes.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.La Surface agricole utile (SAU) communale se verra diminuée de la surface nécessaire à la réalisation du poste, soit environ 0,4464 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Deux mesures d'évitement fortes ont été mises en oeuvre :

- tout d'abord, SRD ne s'est porté acquéreur que de la surface utile à l'extension de son poste électrique, soit 0,4464 ha (la surface parcellaire initiale étant de 1,4 ha),
- l'extension en continue du poste actuel est en soi une mesure d'évitement forte puisqu'elle évite la construction d'un nouveau poste électrique ailleurs (pour rappel, cette extension se fait en continuité d'une zone d'activités éloignée des zones urbanisées).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'extension du poste source de LUSIGNAN, sur une parcelle de 0,4464 ha, propriété de SRD et fermée d'une haie arborée côté sud-est, se situe :

- en continuité du poste actuel,
- au niveau d'une zone d'activités,
- à proximité d'une route départementale classée bruyante et de la voie ferrée Poitiers - Niort,
- éloignée des zones d'habitations,
- en dehors et éloignée de toutes zones naturelles d'intérêt patrimonial.

L'ajout du nouveau transformateur ne sera pas une source de bruit nouvelle.

Le projet est sans effet sur les composantes physique, naturelle, humaine et paysagère. Il est compatible avec le PLU de la commune.

Le projet ne présentant pas d'effet majeur sur l'environnement, la réalisation d'une étude d'impact ne s'avère pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

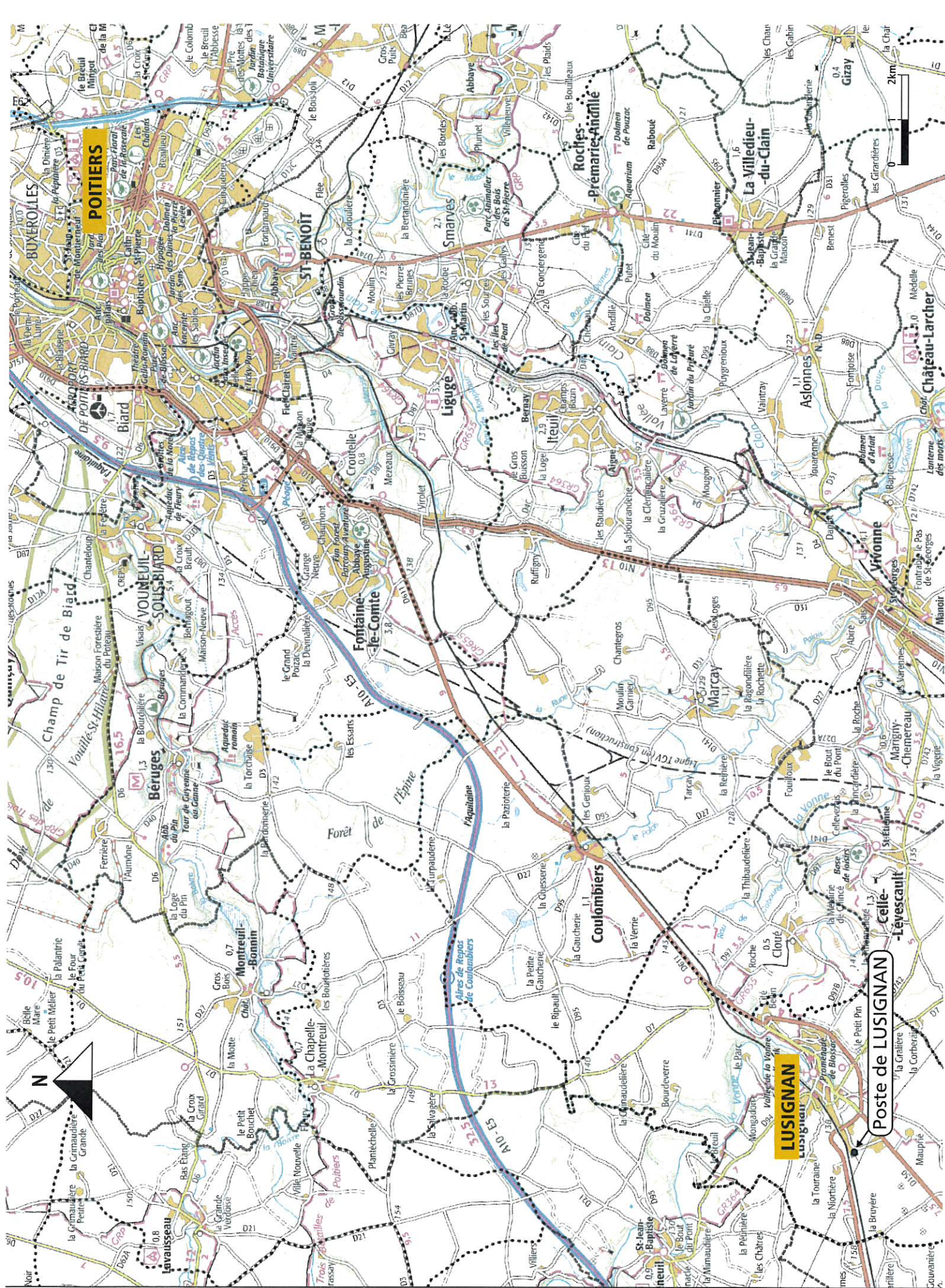
Portiers

le.

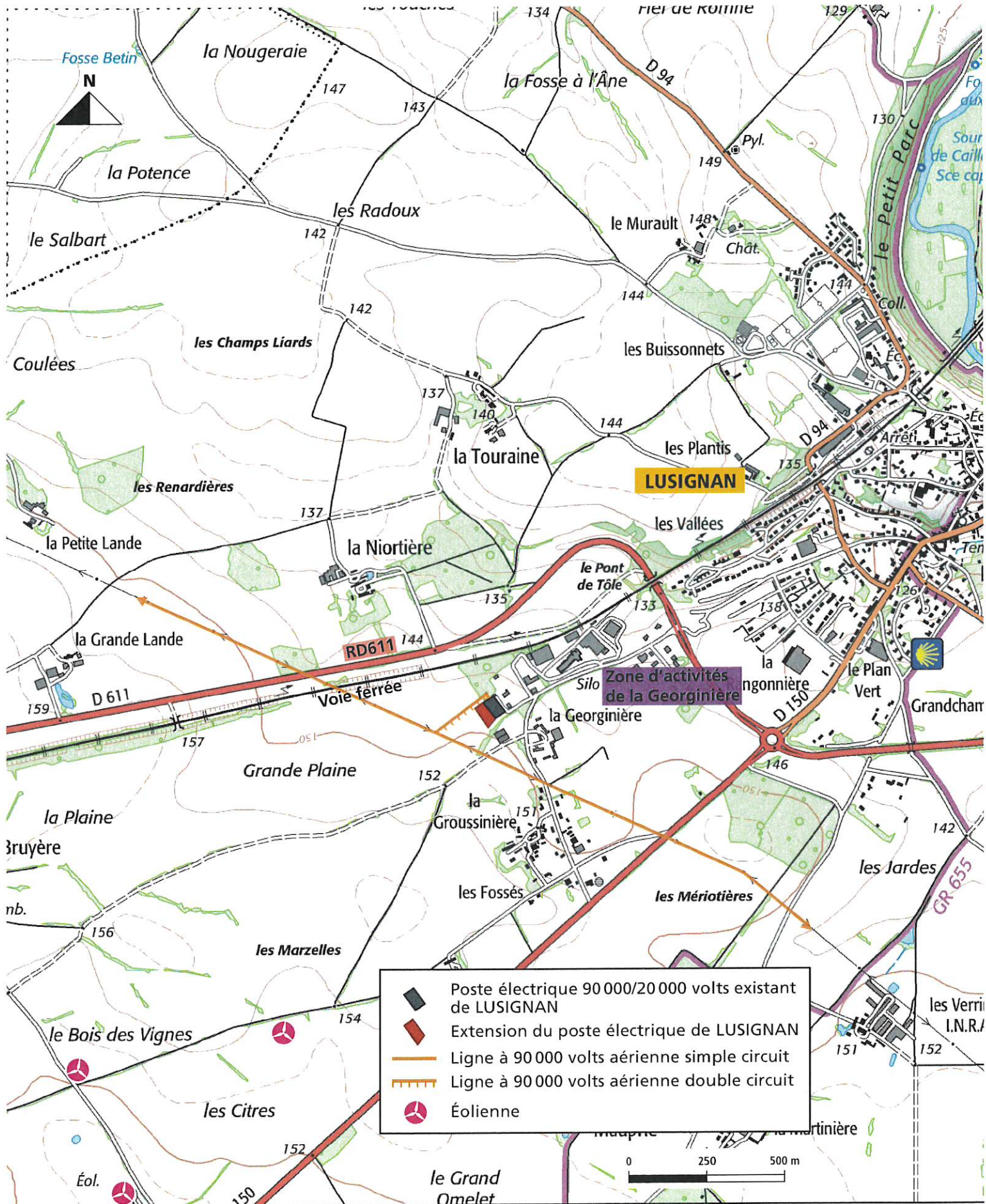
29-1-2018.

Signature

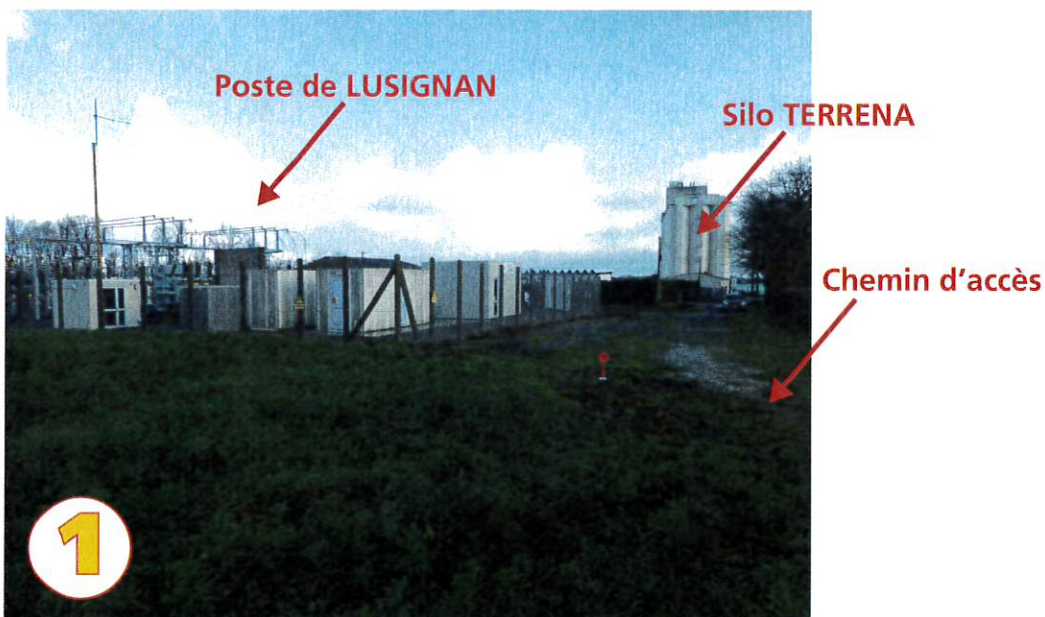




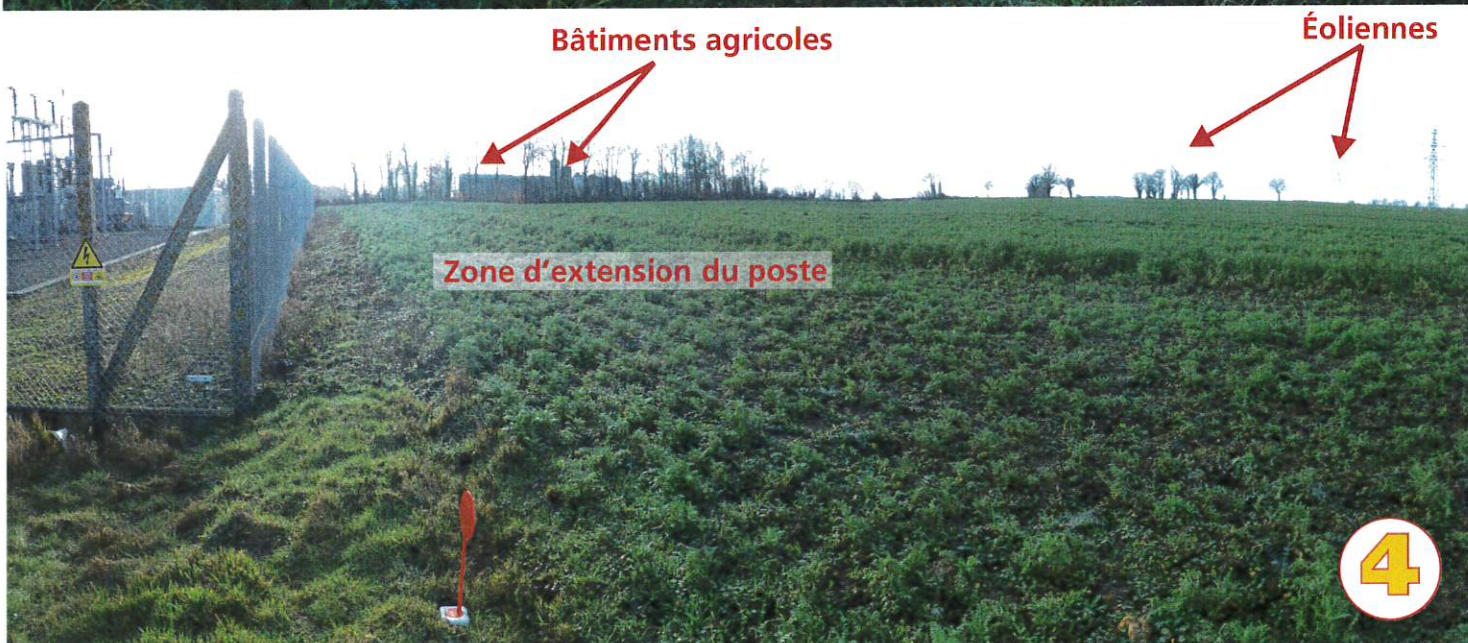
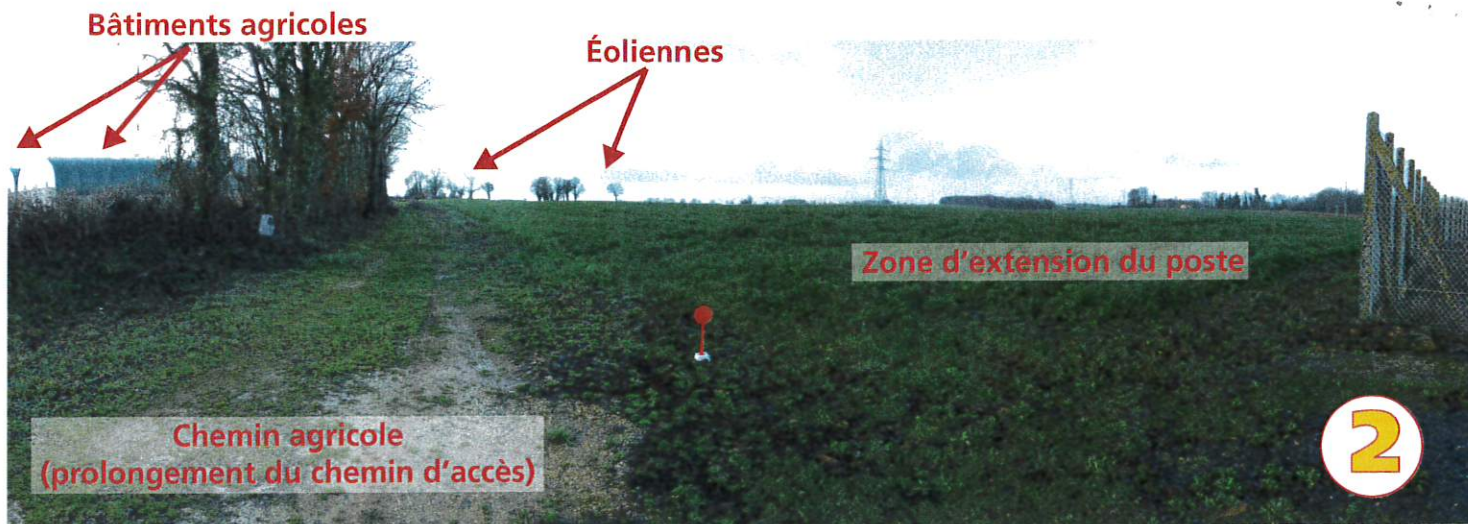
Annexe n°2a : situation du poste électrique existant de LUSIGNAN



Annexe n°2b : localisation du poste électrique existant de LUSIGNAN et de sa zone d'extension

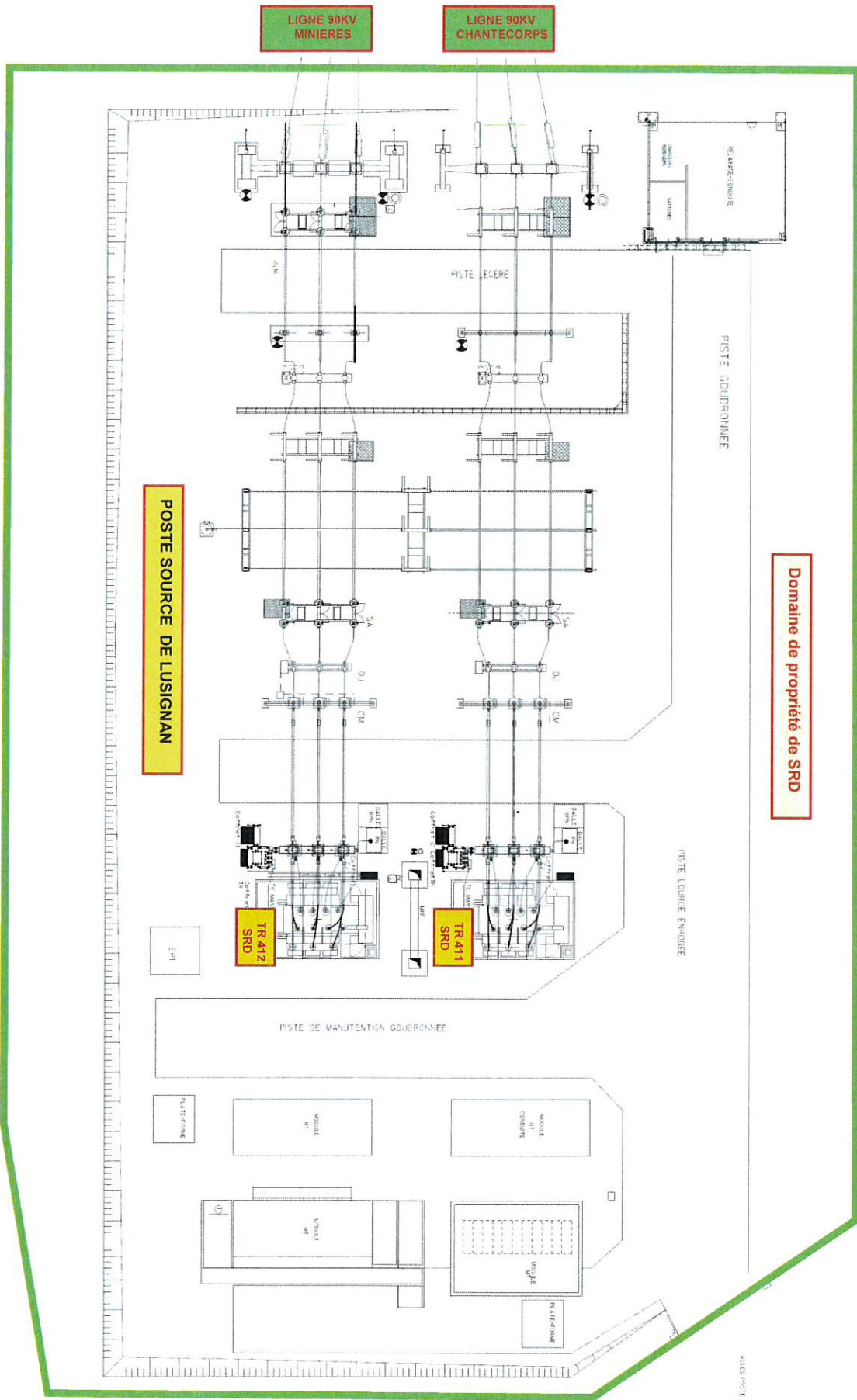


Annexe n°3 : planche photos (1/2)
photos prises le 10 janvier 2018



Annexe n°3 : planche photos (2/2)

POSTE DE LUSIGNAN



Annexe n°4a : plan du poste avant travaux

Clôture périphérique du poste existant de LUSIGNAN Surface foncière : 2860 m²

Clôture périphérique du poste à créer en première étape des travaux pour réaliser l'extension foncière du poste source de LUSIGNAN Surface de l'extension : 3869 m²

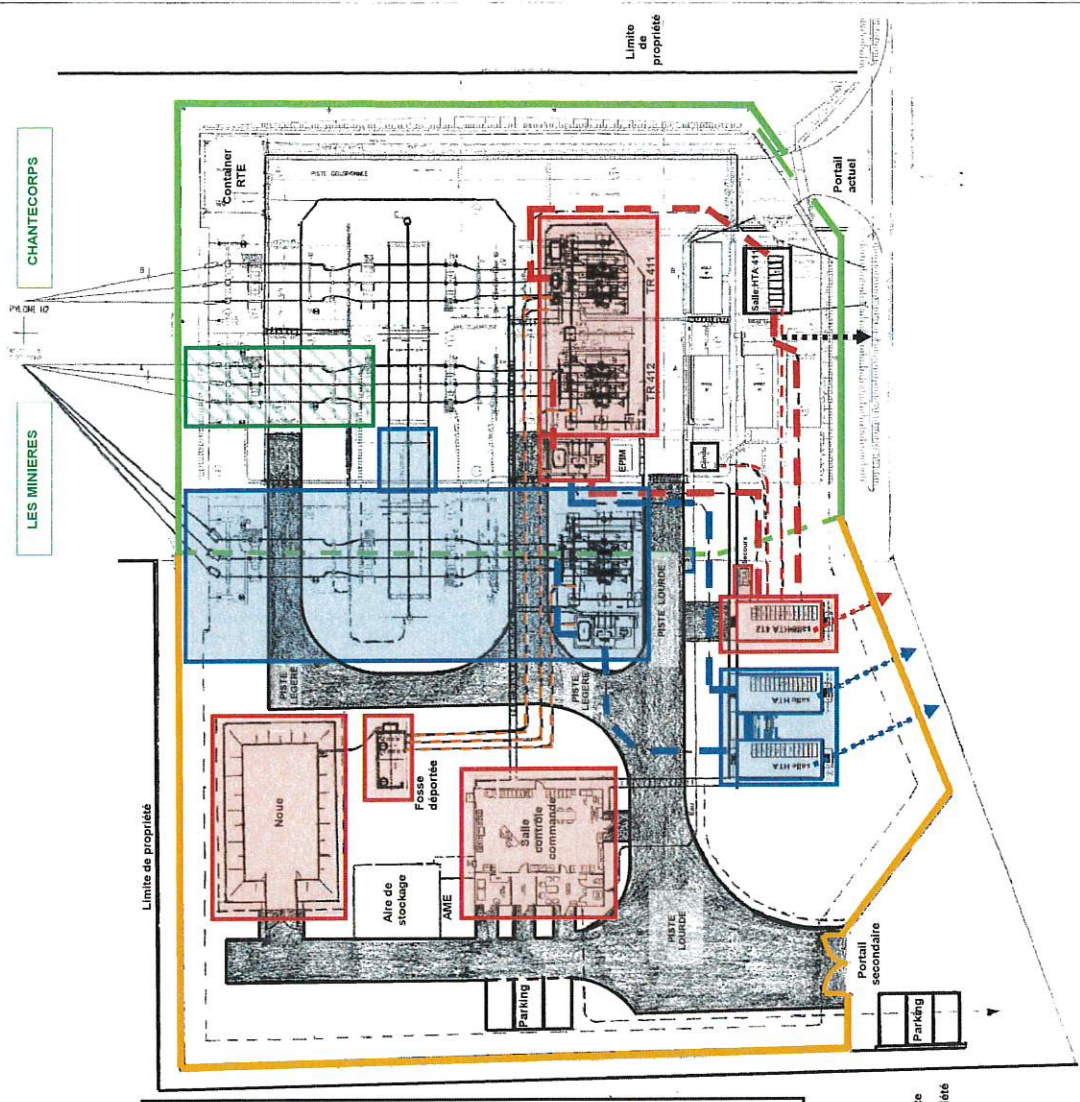
En première étape des travaux :
 En rouge, les ouvrages à construire au titre du raccordement producteur éolien des Fontenelles, y compris la remise à niveau technique des ouvrages existants, avec la rénovation des loges transformateurs et des grilles HTA pour le passage en neutre compensé.

En deuxième étape, à terme : dans le cadre de la création ultérieure d'un troisième banc de transformation 90 000/20 000 volts - 40MVA :

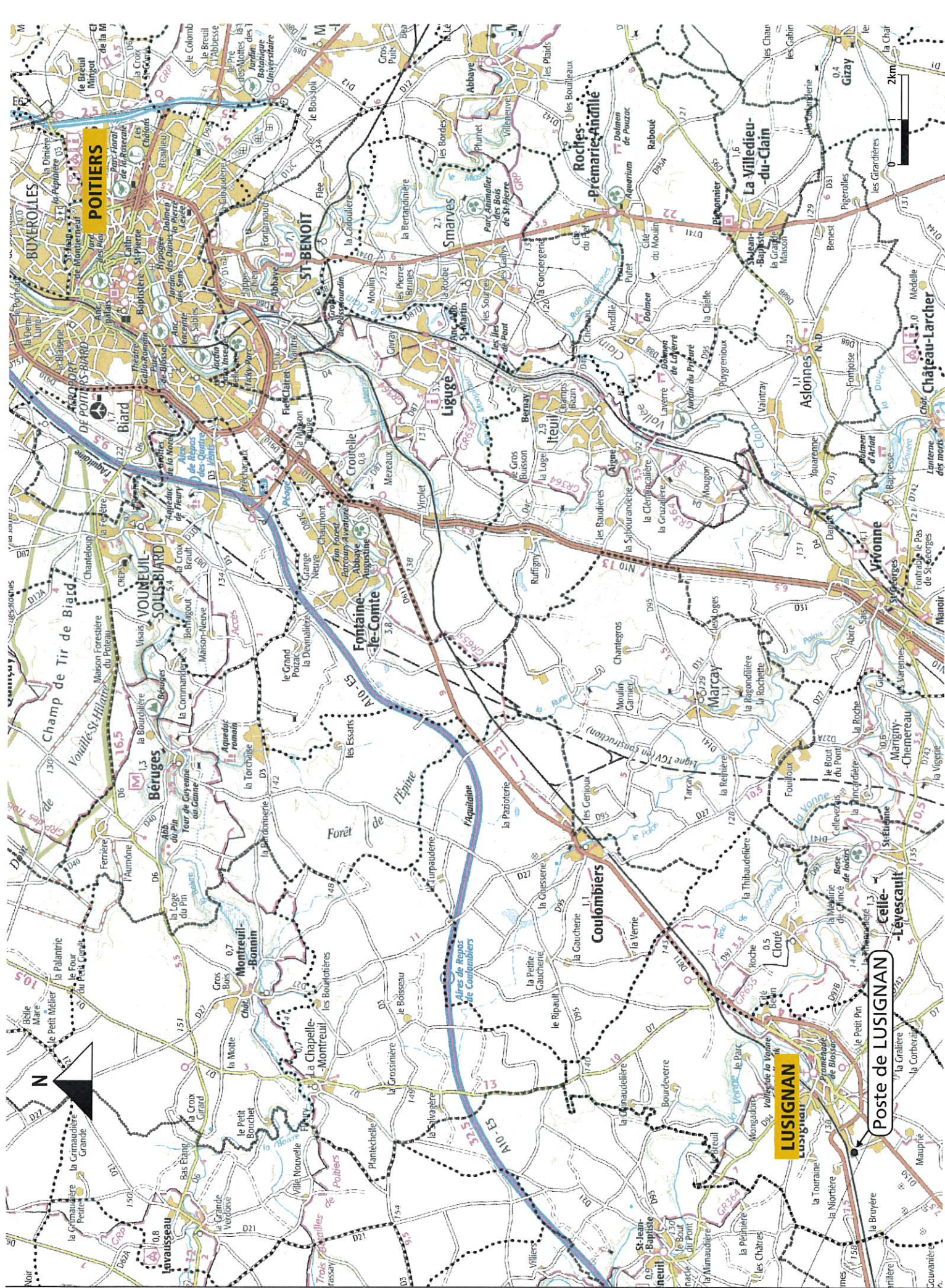
- ☒ En vert hachuré, les ouvrages HTB à déposer par RTE
- ☒ En bleu, les ouvrages à construire par :

- ☒ RTE : extension du jeu de barres HTB pour création de la section 3 et déplacement de la cellule ligne LES MINIERES en section 3.
- ☒ SRD : création de la 3^{ème} cellule transformateur 90/20kV - 40 MVA en section 3 du jeu de barres HTB et d'une rame HTA.

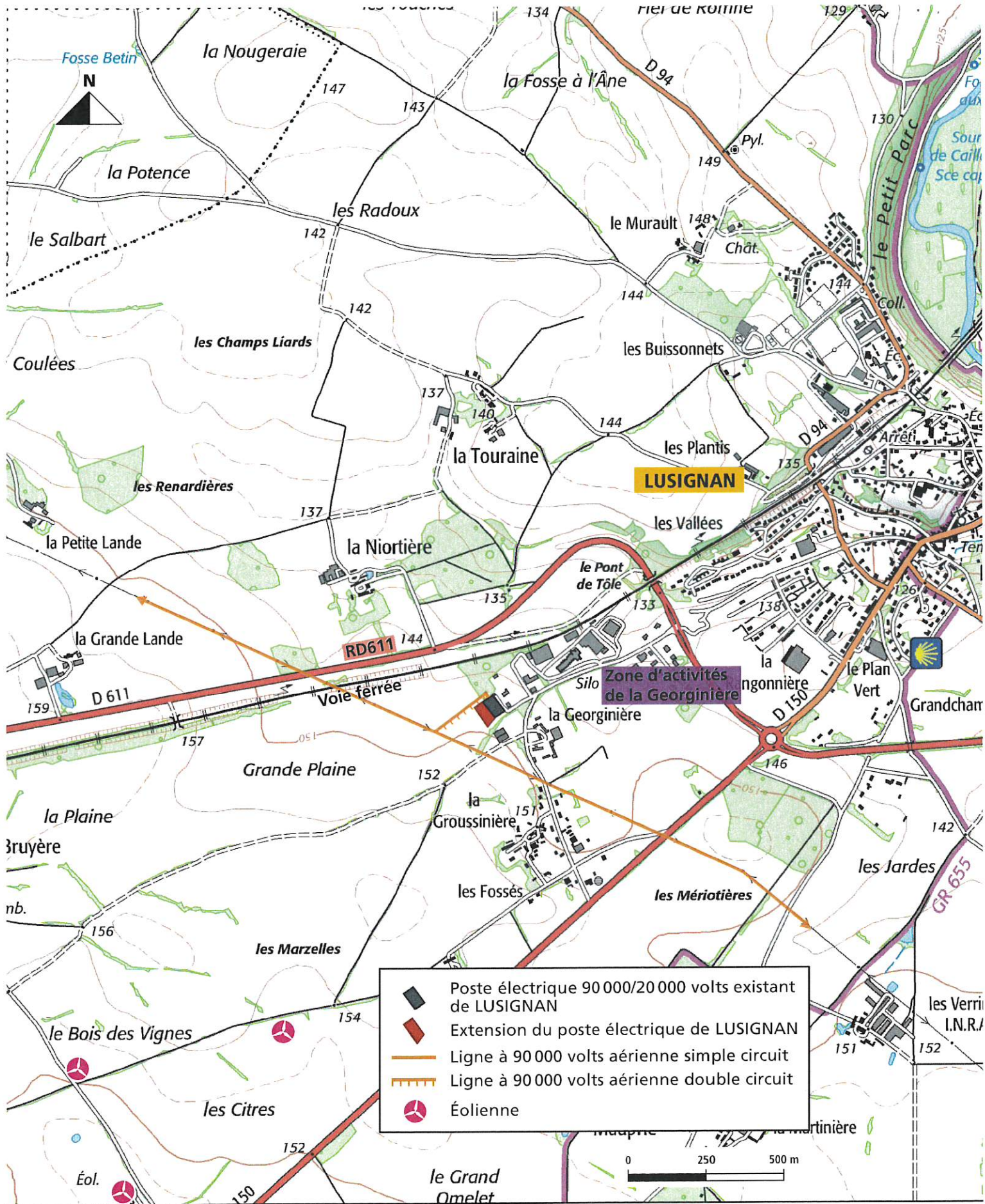
- - - Buses acier-ciment
 - - - Liaisons 630° Alu
 - - - Liaisons 240° Alu



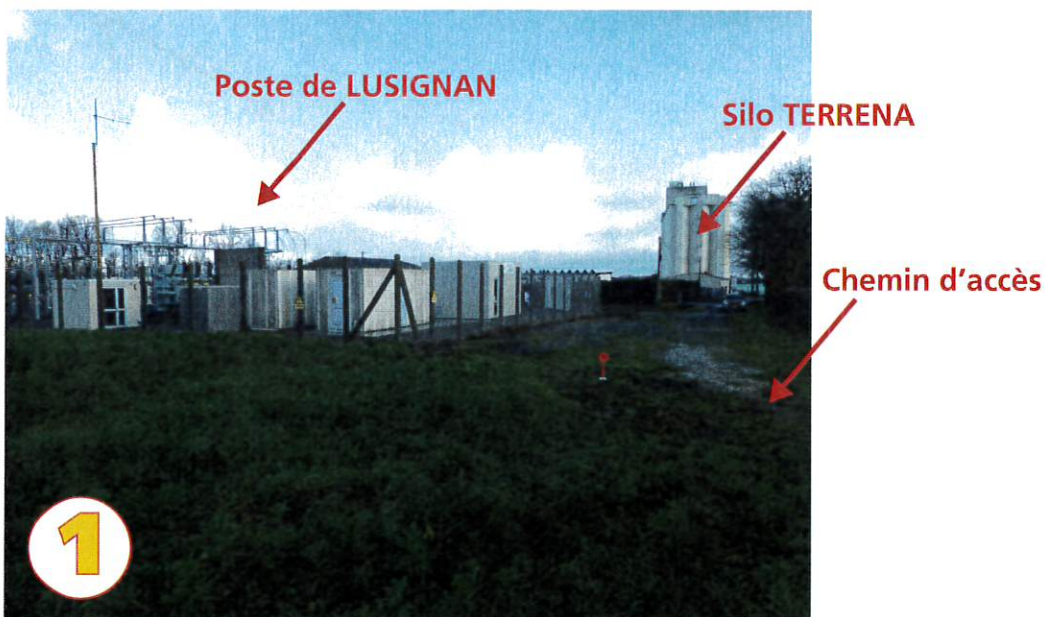
Annexe n°4b : plan projet du poste de LUSIGNAN et de son extension après travaux



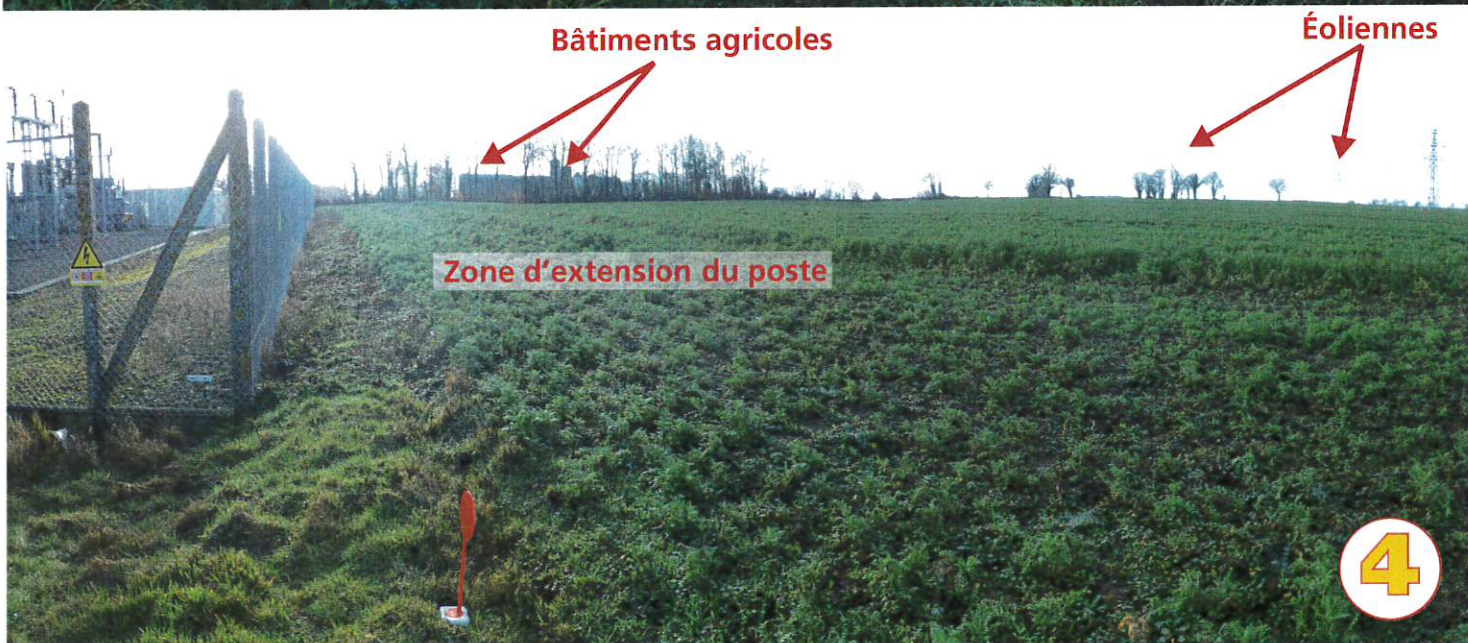
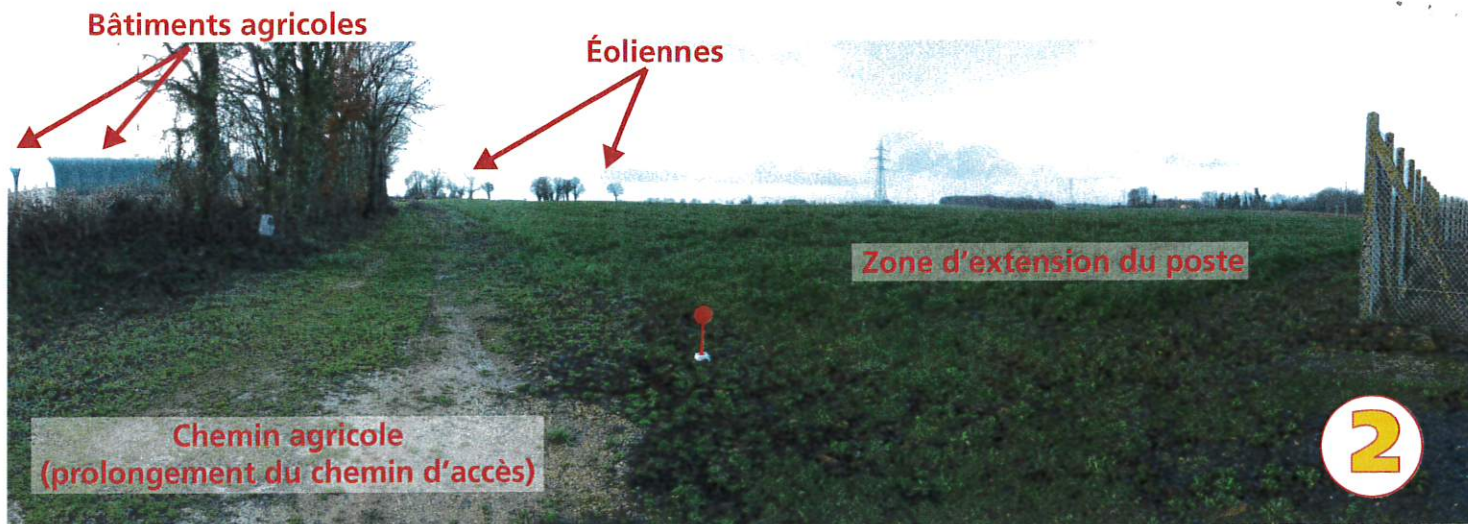
Annexe n°2a : situation du poste électrique existant de LUSIGNAN



Annexe n°2b : localisation du poste électrique existant de LUSIGNAN et de sa zone d'extension

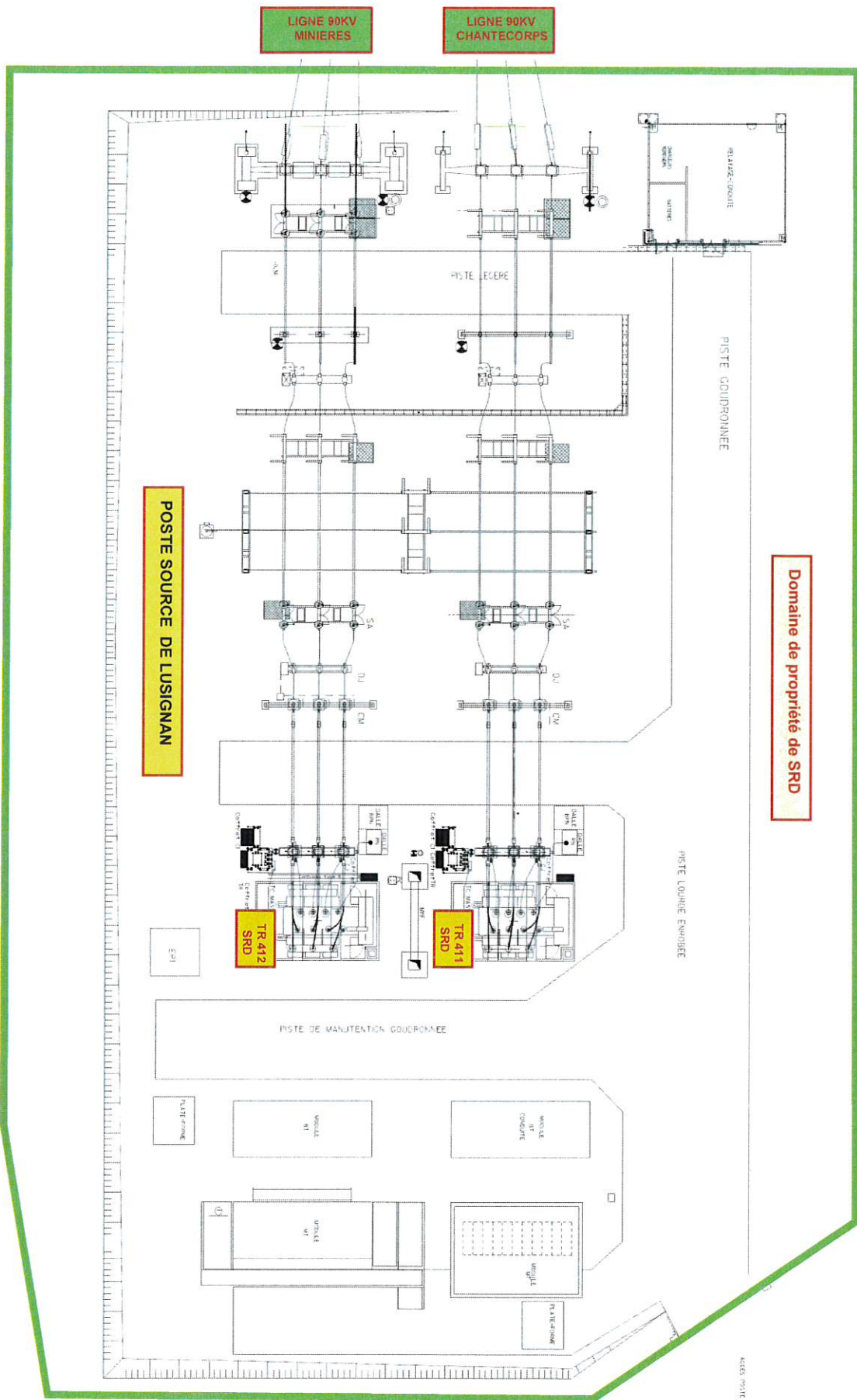


Annexe n°3 : planche photos (1/2)
photos prises le 10 janvier 2018

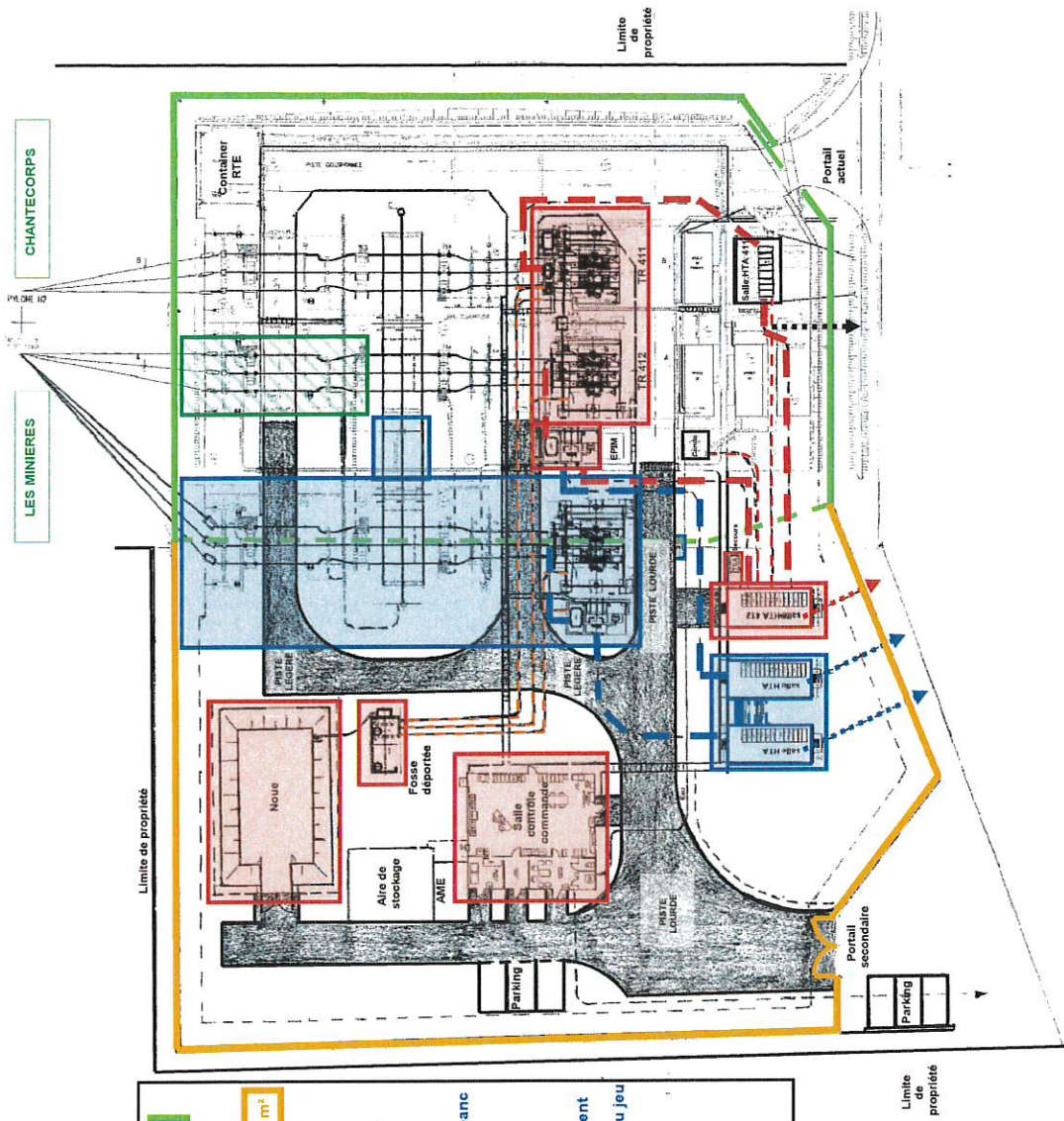


Annexe n°3 : planche photos (2/2)

POSTE DE LUSIGNAN



Annexe n°4a : plan du poste avant travaux



Clôture périphérique du poste existant de LUSIGNAN Surface foncière : 2860 m²

Clôture périphérique du poste à créer en première étape des travaux pour réaliser l'extension foncière du poste source de LUSIGNAN Surface de l'extension : 3869 m²

En première étape des travaux :
 En rouge, les ouvrages à construire au titre du raccordement producteur éolien des Fontenelles, y compris la remise à niveau technique des ouvrages existants, avec la rénovation des loges transformateurs et des grilles HTA pour le passage en neutre compensé.

En deuxième étape, à terme : dans le cadre de la création ultérieure d'un troisième banc de transformation 90 000/20 000 volts - 40MVA :

- ☒ En vert hachuré, les ouvrages HTB à déposer par RTE
- ☒ En bleu, les ouvrages à construire par :

- ☒ RTE : extension du jeu de barres HTB pour création de la section 3 et déplacement de la cellule ligne LES MINIERES en section 3.
- ☒ SRD : création de la 3^{ème} cellule transformateur 90/20kV - 40 MVA en section 3 du jeu de barres HTB et d'une rame HTA.

- - - Buses acier-ciment
- - - Liaisons 630° Alu
- - - Liaisons 240° Alu

Annexe n°4b : plan projet du poste de LUSIGNAN et de son extension après travaux